

Lot n° : **A2**  
 Section : **AK**  
 N° : **-**  
 4 impasse des Mimosas

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
**COMMUNE D'AIZENAY**  
 Route de Nantes  
**Lotissement à usage principal d'habitation " Les Mimosas "**  
 autorisé par arrêté N°PA 085 003 22 V0001 du 21 mars 2023  
 PA MODIFICATIF en cours

Superficie : **355m<sup>2</sup>**  
 Superficie de plancher maximale : 200m<sup>2</sup>

**PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE**

Maître d'Ouvrage



22, rue Benjamin Franklin  
 Bâtiment Le Phoenix  
 85000 LA ROCHE-SUR-YON

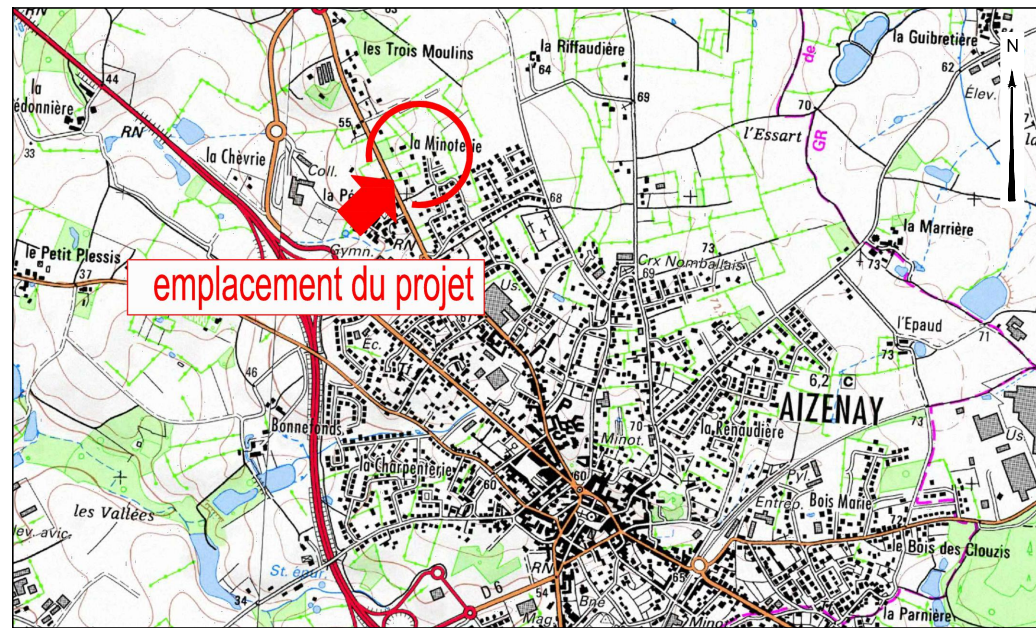
Paysagiste Concepteur

Lorraine DONDAINAS

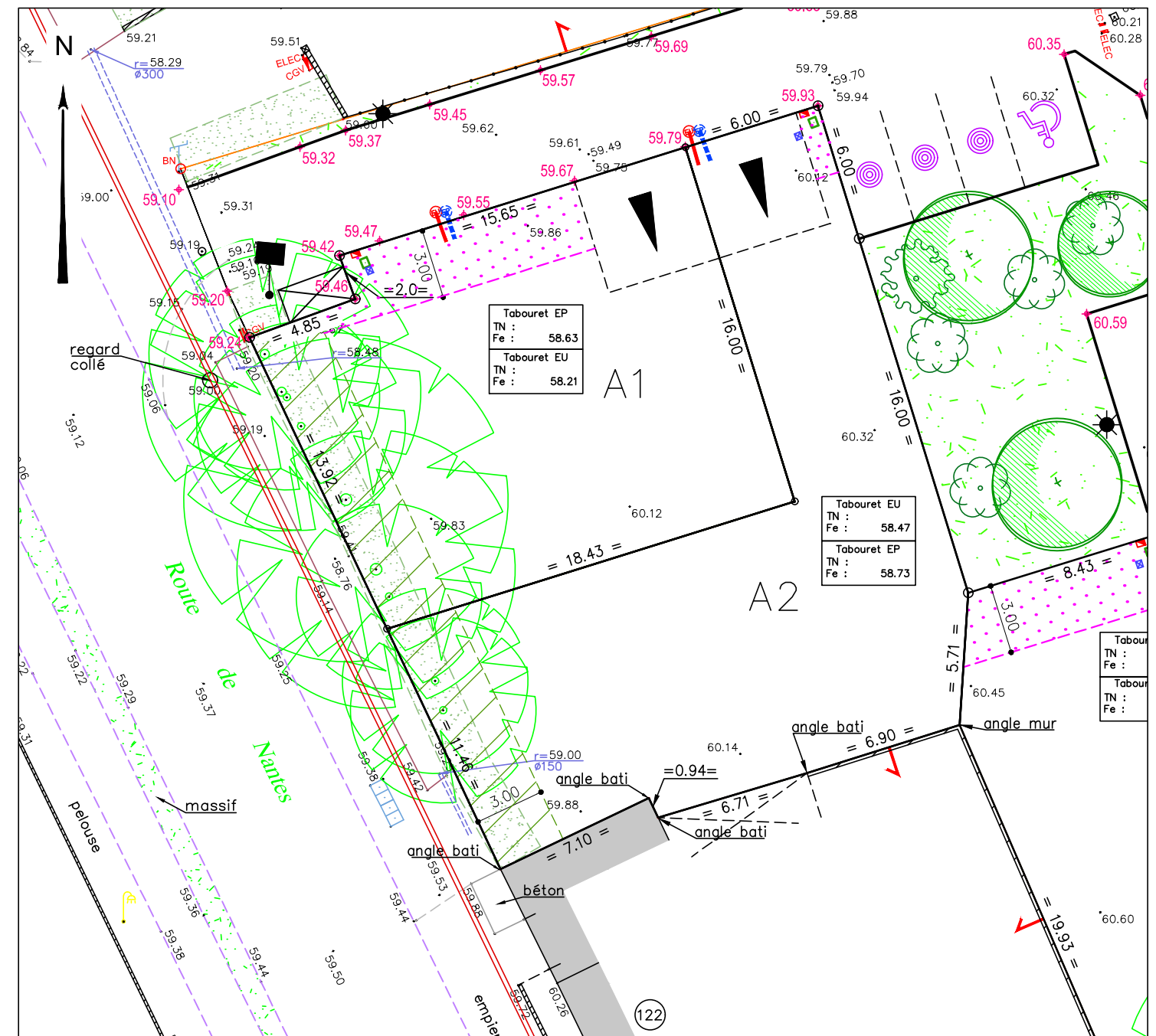


46 rue B. Franklin - BP 50352  
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX  
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

**PLAN DE SITUATION**



**PLAN D'ENSEMBLE**



**LEGENDE**

- Zone non constructible
- Zone de protection de la végétation existante (zone non constructible y compris annexes)
- Etage interdit en mitoyenneté sur une largeur de 3m
- Lots sur lesquels la construction en étage est interdite (logement de plain-pied obligatoire)
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile, un espace de stationnement privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum) devant être aménagé à l'intérieur du lot, ainsi qu'un espace de manoeuvre
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante à préserver et à conserver
- Aire de présentation containers ordures ménagères

*Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)*

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- +00.00 - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- regard tabouret EU
- regard tabouret EP
- T : - cote tampon du regard EU } cotes suivant plan de récolement
- Fe : - - - - - cote radier du branchement EU
- T : - cote tampon du regard EP } cotes suivant plan de récolement
- Fe : - - - - - cote radier du branchement EP
- candélabre
- coffret électrique
- citerneau AEP
- branchement téléphone
- signe d'appartenance de mur
- borne OGE



**Ouvrages hors sols :**

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.  
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

